



# COMMUNE DE BOLBEC

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il est le bilan financier dressé par le Maire et doit être en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public. Il fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du document budgétaire.

Le compte administratif 2023 a été approuvé le 3 avril 2024 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il reprend la même structure que le budget primitif. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts de la fiscalité directe locale, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 se sont élevées à 18 239 570,89 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 9 050 075,43 euros des dépenses de fonctionnement de la ville. Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 15 713 284,18 euros.

b) Le résultat de l'exercice 2023

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	16 383 843,12 €	18 250 361,49 €	+ 1 866 518,37 €
Excédent reporté de 2022		491 468,37 €	+ 491 468,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 383 843,12 €</b>	<b>18 741 829,86 €</b>	<b>+ 2 357 986,74 €</b>
			<b>EXCÉDENT</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>SANS LES RESTES A RÉALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	3 725 492,54 €	2 181 238,62 €	- 1 544 253,92 €
Affectation de 2022		1 623 241,95 €	+ 1 623 241,95 €
Déficit reporté de 2022	842 129,52 €		- 842 129,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 567 622,06 €</b>	<b>3 804 480,57 €</b>	<b>- 763 141,49 €</b>

<b>AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXECUTION</b>
Reports	729 299,85 €	298 303,21 €	- 430 996,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 296 921,91 €</b>	<b>4 102 783,78 €</b>	<b>- 1 194 138,13 €</b>
			<b>DÉFICIT</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

	<b>MONTANT</b>
Excédent de la section de fonctionnement	+ 2 357 986,74 €
Déficit de la section d'investissement	- 1 194 138,13 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>+ 1 163 848,61 €</b>
<b>EXCÉDENT</b>	

c) Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES	2022	2023	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>				
- Charges à caractère général	4 328 481,10 €	4 348 916,48 €	+ 20 435,38 €	+ 0,47%
- Charges de personnel	8 429 174,70 €	9 050 075,43 €	+ 620 900,73 €	+ 7,37%
- Atténuations de produits	24 209,00 €	25 251,00 €	+ 1 042,00 €	+ 4,30%
- Autres charges de gestion	2 062 939,63 €	2 110 203,82 €	+ 47 264,19 €	+ 2,29%
- Charges financières	164 936,51 €	178 532,33 €	+ 13 595,82 €	+ 8,24%
- Charges exceptionnelles	31 271,56 €	305,12 €	- 30 966,44 €	- 99,02%
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>15 041 012,50 €</i>	<i>15 713 284,18 €</i>	<i>+ 672 271,68 €</i>	<i>+ 4,47%</i>
- Amortissements et provisions	465 310,19 €	578 904,94 €	+ 113 594,75 €	+ 24,41%
- Opérations de cessions	297 473,59 €	91 654,00 €	- 205 819,59 €	- 69,19%
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>762 783,78 €</i>	<i>670 558,94 €</i>	<i>- 92 224,84 €</i>	<i>- 12,09%</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 803 796,28 €</b>	<b>16 383 843,12 €</b>	<b>+ 580 046,84 €</b>	<b>+ 3,67%</b>

Les principales variations :

- Les charges à caractère général +21 435,38 €, les principales variations sont :
  - o Le carburant : -4 323,54 ;
  - o L'entretien des bâtiments, terrains, voies et réseaux : +95 399,42 € ;
  - o La fourniture d'eau et assainissement : +13 917,03 € ;
  - o L'achat d'électricité et de gaz : -239 356,72 € ;
  - o L'achat de denrées alimentaires : +44 288,77 € ;
  - o Études et recherches (entre autres Études stratégies – PVD) : +80 951,12 €.
- Les charges de personnel : +7,37 %, notamment étant donné la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+3,5 %) et au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+1,5 %), la refonte des grilles indiciaires des catégories C, la prime inflation, le Glissement Vieillesse Technique, la reprise des activités de l'ADALE, ...
- Les atténuations de produits +1 042 €, comprenant le reversement de fiscalité (Taxe foncière) à Caux Seine Agglo.
- Les variations des autres charges de gestion sont :
  - o La participation au service incendie : +11 464 € ;
  - o La subvention au C.C.A.S. : +100 921 € ;
  - o Les subventions aux associations : -94 769,52 €.

d) Les recettes de la section par chapitres :

RECETTES	2022	2023	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>				
- Atténuation de charges	85 026,30 €	69 104,62 €	- 15 921,68 €	- 18,73%
- Produits des services	589 819,59 €	556 410,04 €	- 33 409,55 €	- 5,66%
- Impôts et taxes (Hors AC&DSC)	5 300 338,46 €	5 684 501,55 €	+ 384 163,09 €	+ 7,25%
- Attribution de Compensation	6 618 081,00 €	6 618 081,00 €	+ 0,00 €	-
- Dotation de Solidarité Com.	193 285,00 €	192 594,00 €	- 691,00 €	- 0,36%
- Dotations et participations	3 769 119,29 €	4 786 473,51 €	+ 1 017 354,22 €	+ 26,99%
- Autres produits de gestion	85 263,32 €	235 890,81 €	+ 150 627,49 €	+ 176,66%
- Produits financiers	3 294,00 €	3 971,85 €	+ 677,85 €	+ 20,58%
- Produits exceptionnels	377 204,04 €	92 543,51 €	- 284 660,53 €	- 75,47%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>17 021 431,00 €</i>	<i>18 239 570,89 €</i>	<i>+ 1 218 139,89 €</i>	<i>+ 7,16%</i>
- Opérations de cessions	23 652,59 €	- €	+ 0,00 €	-
- Amortissements des subv.	2 398,73 €	10 790,60 €	+ 10 790,60 €	+ 449,85%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>26 051,32 €</i>	<i>10 790,60 €</i>	<i>- 15 260,72 €</i>	<i>- 58,58%</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	871 024,28 €	491 468,37 €	- 379 555,91 €	- 43,58%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 918 506,60 €</b>	<b>18 741 829,86 €</b>	<b>+ 823 323,26 €</b>	<b>+ 4,59%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement – Les principales variations :

- Atténuations de charges : ces recettes correspondent principalement aux indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladies versés par la CPAM.
- Produits des services, il est constaté :
  - o Une augmentation du produit des redevances des services à caractère culturel de +38 216 € ;
  - o Une diminution des redevances des services périscolaires et enseignement de -70 708,88 €.
- Les impôts et taxes, il est constaté :
  - o Taxes foncières et taxe d'habitation : +348 747 € ;
  - o Taxe sur la consommation finale d'électricité : +117 395,19 € ;
  - o Droits de mutation : -67 232,30 €.
- Les dotations et participations :
  - o La dotation forfaitaire : -5 906 € ;
  - o La dotation de solidarité urbaine : +30 959 € ;
  - o Les autres participations de l'Etat : +47 510,48 € comprenant notamment les subventions pour les « Études stratégies – PVD » ;
  - o Les participations du Département et de la Région pour l'utilisation des équipements sportifs communaux : -1 982,68 € ;
  - o La participation des autres organismes : +44 351,69 € comptabilisant notamment la CAF pour la Convention Territoriale Globale, ainsi que différents autres financeurs pour les « Études stratégies – PVD » ;
  - o Les compensations et exonérations sur les taxes foncières variant à +123 763 € ;
  - o Dotation pour les titres sécurisés : +13 290 € ;
  - o Le « filet de sécurité » : +747 475 €.
- Les autres produits de gestion courante en augmentation de 150 627,49 €. Ce poste comprenant le remboursement des enlèvements pour mise en fourrière, les charges locatives, mais également les indemnités de sinistres et l'annulation de dépenses de 2021 qui sont la conséquence de cette évolution.

Les recettes des produits exceptionnels sont en diminution et comprennent uniquement pour l'exercice 2023 la cession d'immobilisations (1 rue Georges Clémenceau : 80 000 €, un véhicule : 4 192 €, des gradins : 7 022 €, et des équipements/outillages pour 390 €).

**e) La fiscalité :**

État 1288 M	2021		2022		2023	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
<b>Taxe d'habitation</b>	566 628	15,50 %	544 921	15,50 %	909 337	15,50 %
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	10 469 390	58,41 %	10 879 320	57,65 %	11 598 964	57,65 %
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	86 245	52,79 %	87 918	52,79 %	93 294	52,79 %
Produit fiscal avant correction	6 276 082 €		6 425 091 €		6 893 497 € €	
Correction sur la TFB	-1 751 085 €		-1 823 768 €		-1 950 178 €	
<b>Produit fiscal après correction</b>	<b>4 524 997 €</b>		<b>4 601 323 €</b>		<b>4 943 319 €</b>	
					<b>+ 341 996 €</b>	

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	2023	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
- Dotations et fonds propres	- €	39 464,50 €	+ 39 464,50 €	Non sign.
- Dépenses d'équipements	2 929 949,09 €	2 484 113,56 €	- 445 835,53 €	- 15,22%
- Subventions d'équipement	34 194,00 €	46 911,13 €	+ 12 717,13 €	+ 37,19%
- Remboursement d'emprunts	1 219 920,00 €	1 091 622,25 €	- 128 297,75 €	- 10,52%
- Autres immo. Financières	- €	430,00 €	+ 430,00 €	Non sign.
<i>sous-total – DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>4 184 063,09 €</i>	<i>3 662 541,44 €</i>	<i>- 521 521,65 €</i>	<i>- 12,46%</i>
- Opérations patrimoniales	62 225,23 €	52 160,50 €	- 10 064,73 €	- 16,17%
- Opérations de cessions	23 652,59 €	- €	+ 0,00 €	-
- Amort. des subventions	2 398,73 €	10 790,60 €	+ 8 391,87 €	+ 349,85%
<i>sous-total – DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>88 276,55 €</i>	<i>62 951,10 €</i>	<i>- 25 325,45 €</i>	<i>- 28,69%</i>
- Déficit d'investissement N-1	888 967,30 €	842 129,52 €	- 46 837,78 €	- 5,27%
- Reste à réaliser N-1	1 556 642,39 €	729 299,85 €	- 827 342,54 €	- 53,15%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 717 949,33 €</b>	<b>5 296 921,91 €</b>	<b>- 1 421 027,42 €</b>	<b>- 21,15%</b>

Les principales dépenses d'équipement 2023 sont les suivantes :

- Aménagement des espaces de la mairie : 516 238 €
- Aménagement de l'espace du square : 307 591 €
- Travaux en cours sur bâtiments : 171 120 €
- Acquisition d'équipements, mobiliers, téléphonies, etc. : 166 132 €
- Travaux sur voiries et ses équipements : 157 798 €
- Remplacement des chéneaux à l'Esplanade : 136 081 €
- Acquisition du terrain Angot : 133 200 €
- Acquisition de véhicules : 81 515 €
- Acquisition de matériels informatiques : 79 988 €
- Travaux d'éclairage urbain : 71 833 €
- Acquisition de matériels espaces verts : 71 982 €
- Installation de chauffage P3 : 47 355 €

c) Les recettes de la section par chapitres :

<b>RECETTES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
- Excédent de fonct. Capit.	2 137 220,45 €	1 623 241,95 €	- 513 978,50 €	- 24,05%
- Emprunts et dettes	500 000,00 €	400 000,00 €	- 100 000,00 €	- 20,00%
- Dotations et fonds propres	343 269,46 €	567 487,72 €	+ 224 218,26 €	+ 65,32%
- Subventions	513 603,50 €	490 956,46 €	- 22 647,04 €	- 4,41%
- Dépôts et cautionnement reçus	75,00 €	75,00 €	+ 0,00 €	-
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<b>3 494 168,41 €</b>	<b>3 081 761,13 €</b>	<b>- 412 407,28 €</b>	<b>- 11,80%</b>
- Opérations patrimoniales	62 225,23 €	52 160,50 €	- 10 064,73 €	- 16,17%
- Amortissements et provisions	465 310,19 €	578 904,94 €	+ 113 594,75 €	+ 24,41%
- Opérations de cessions	297 473,59 €	91 654,00 €	- 205 819,59 €	- 69,19%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<b>825 009,01 €</b>	<b>722 719,44 €</b>	<b>- 102 289,57 €</b>	<b>- 12,40%</b>
- Reste à réaliser N-1	775 529,96 €	298 303,21 €	- 477 226,75 €	- 61,54%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 094 707,38 €</b>	<b>4 102 783,78 €</b>	<b>- 991 923,60 €</b>	<b>- 19,47%</b>

Globalement, les recettes réelles d'investissement sont en diminution de -11,80 % notamment par la constatation d'un emprunt inférieur à 2022 de -100 000,00 € ainsi que par l'excédent de fonctionnement capitalisé 513 978,50 € nécessaire pour le financement des restes à réaliser et du déficit d'investissement au 31 décembre 2022.

A noter que le F.C.T.V.A., calculé sur le niveau des dépenses d'investissement de l'exercice antérieur, inscrit dans le chapitre des dotations et fonds propres est en augmentation de 154 936,86 € par rapport à 2022.

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement :	18 221 323,61 €
Recettes et dépenses d'investissement :	8 068 253,34 €

Réparties comme suit :

- Dépenses :	crédits reportés N-1 :	729 299,85 €
	nouveaux crédits :	25 560 277,10 €
	TOTAL :	26 289 576,95 €

- Recettes :	crédits reportés N-1 :	298 303,21 €
	nouveaux crédits :	25 991 273,74 €
	TOTAL :	26 289 576,95 €

b) État de la dette

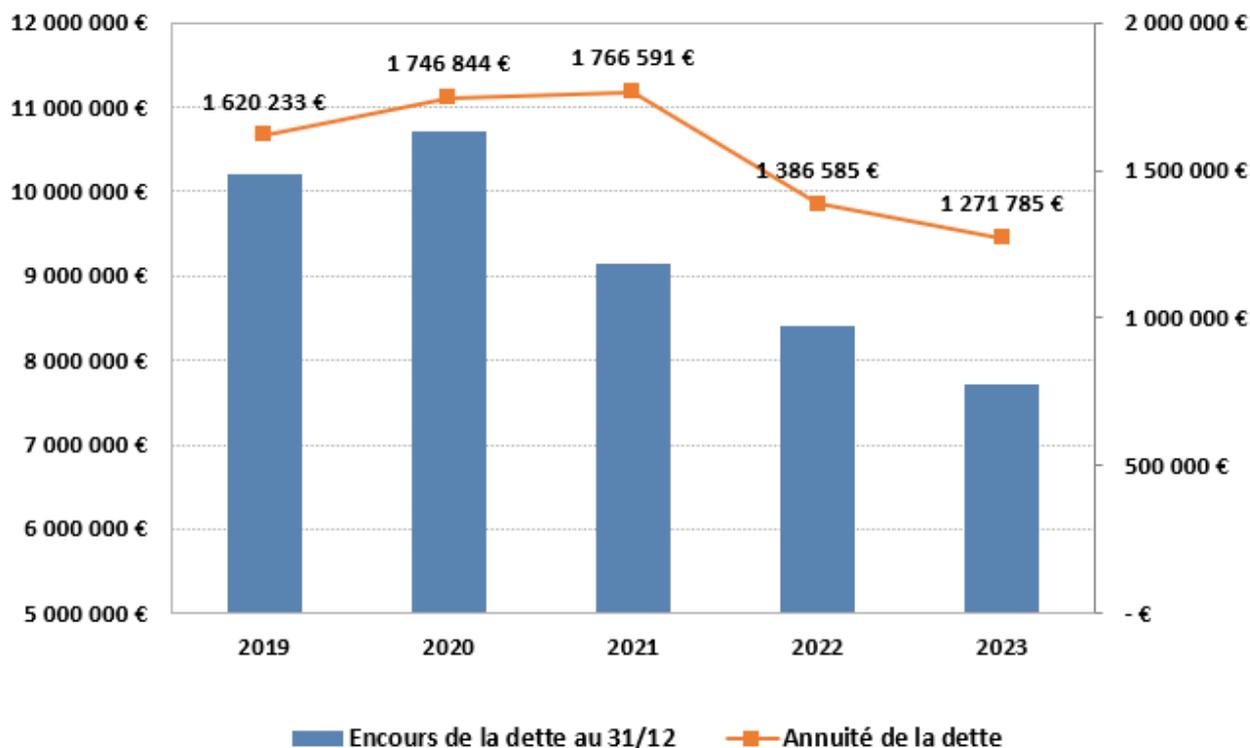
Au 31 décembre 2023, la dette de la Commune de Bolbec en cours de remboursement est composée de 19 lignes d'emprunt dont 18 contractés auprès d'établissements de crédits et 1 auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

Cet encours qui s'élève à 7 726 248 euros est décomposé ainsi :

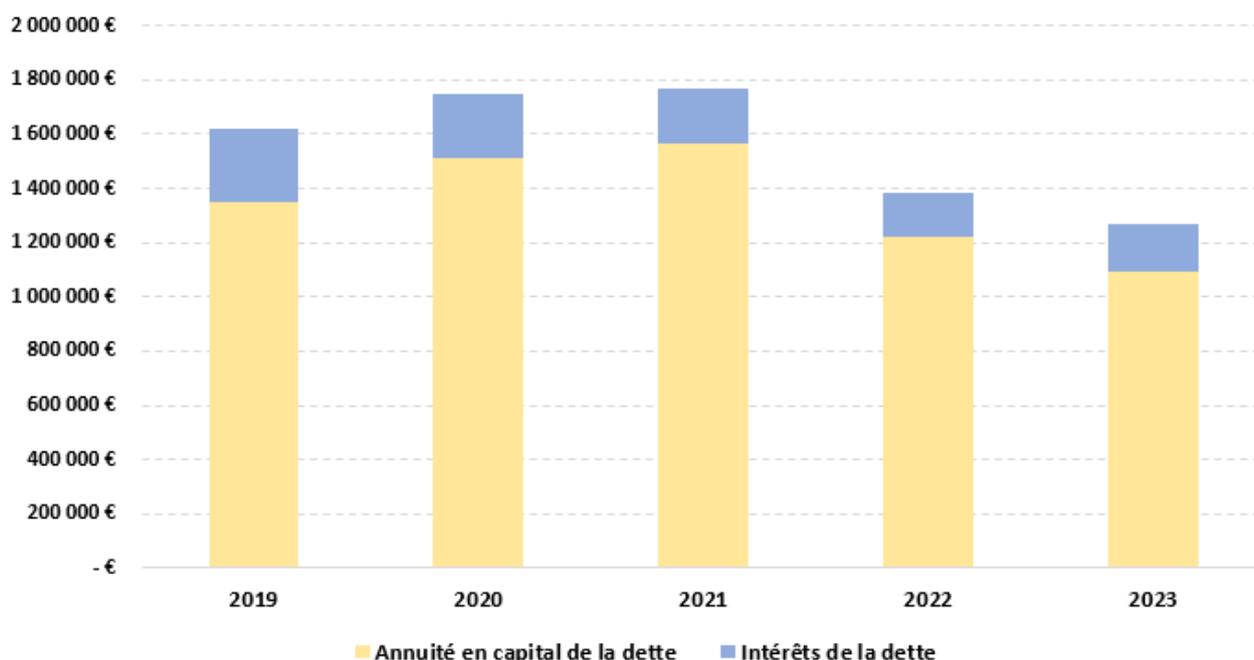
Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	6 508 856,24 €	84,24%
Variable	498 333,33 €	6,45%
Livret A	719 058,81 €	9,31%
<b>ENSEMBLE DES RISQUES</b>	<b>7 726 248,38 €</b>	<b>100,00%</b>

Depuis 2009, la charte de bonne conduite vise à classer les emprunts des collectivités selon leur risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 31 décembre 2023, la totalité des emprunts de la Commune de Bolbec se situe selon la charte Geissler en 1A ce qui signifie qu'ils représentent un risque faible et limité pour les finances de la Ville.



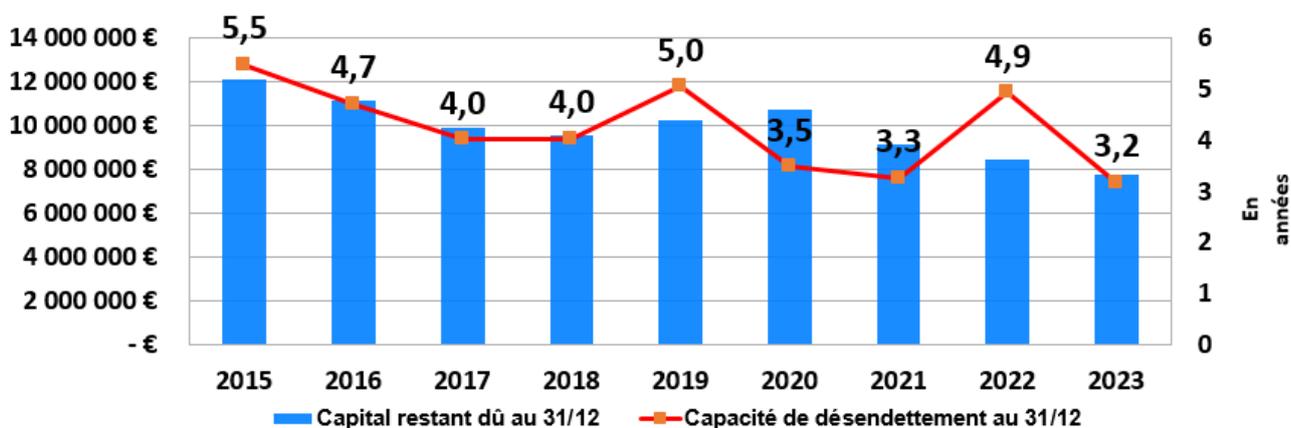
Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.



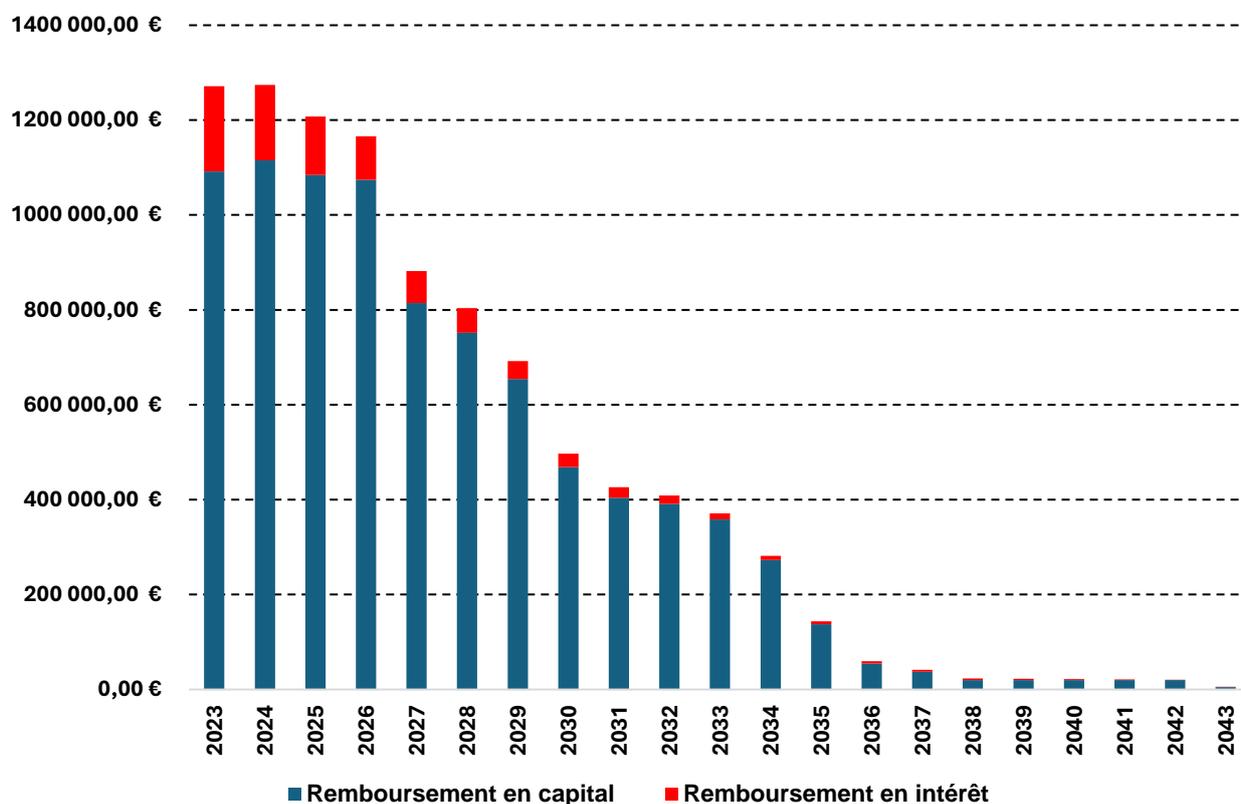
- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il

se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

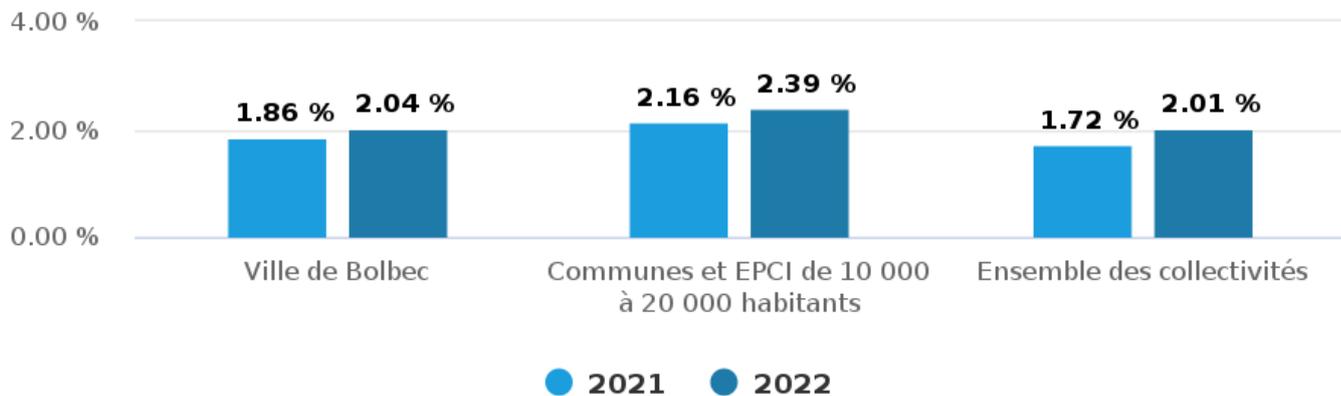
## Capacité de désendettement



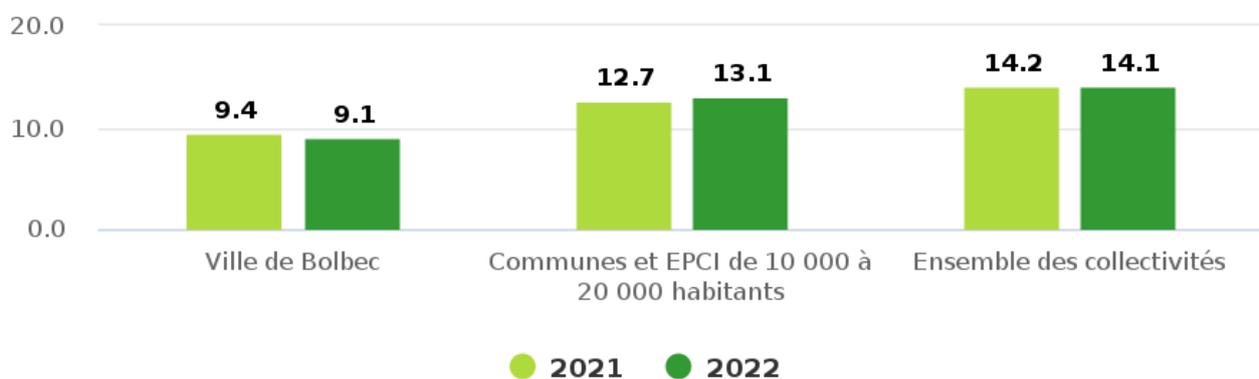
### - Profil d'extinction :



- **Le taux moyen** de l'encours de la dette de la ville est inférieur à celui des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dans un contexte de crise, celui-ci s'est légèrement dégradé en 2022 du fait de l'évolution haussière des taux avec la réalisation d'un emprunt en décembre 2022. Toutefois, il est en deçà des taux du moment. (Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse).



- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette.



## LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- A l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles.

Il est principalement constitué des loyers des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...). Il s'agit du poste « Autres produits de gestion ».

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

I. Le résultat 2023

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	35 503,13 €	90 821,44 €	+ 55 318,31 €
Excédent reporté de 2022		304 340,15 €	+ 304 340,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 503,13 €</b>	<b>395 161,59 €</b>	<b>+ 359 658,46 €</b>
			<b>EXCÉDENT</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>SANS LES RESTES A RÉALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	12 334,12 €	10 116,48 €	- 2 217,64 €
Affectation de 2022		- €	+ 0,00 €
Excédent reporté de 2022		3 199,57 €	+ 3 199,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 334,12 €</b>	<b>13 316,05 €</b>	<b>+ 981,93 €</b>
<b>AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXECUTION</b>
Reports	- €	- €	+ 0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 334,12 €</b>	<b>13 316,05 €</b>	<b>+ 981,93 €</b>
			<b>EXCÉDENT</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

	<b>MONTANT</b>
Excédent de la section de fonctionnement	+ 359 658,46 €
Excédent de la section d'investissement	+ 981,93 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>+ 360 640,39 €</b>
<b>EXCÉDENT</b>	

## II. La section de fonctionnement

<b>RECETTES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
- Autres produits de gestion	70 734,86 €	90 821,44 €	+ 20 086,58 €	+ 28,40%
- Produits exceptionnels	- €	- €	+ 0,00 €	-
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>70 734,86 €</i>	<i>90 821,44 €</i>	<i>+ 20 086,58 €</i>	<i>+ 28,40%</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	278 962,83 €	304 340,15 €	+ 25 377,32 €	+ 9,10%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>349 697,69 €</b>	<b>395 161,59 €</b>	<b>+ 45 463,90 €</b>	<b>+ 13,00%</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
- Charges à caractère général	35 657,11 €	26 075,19 €	- 9 581,92 €	- 26,87%
- Autres charges de gestion	1,19 €	883,32 €	+ 882,13 €	Non sign.
- Charges exceptionnelles	1 908,30 €	- €	- 1 908,30 €	- 100,00%
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>37 566,60 €</i>	<i>26 958,51 €</i>	<i>- 10 608,09 €</i>	<i>- 28,24%</i>
- Amortissements	7 790,84 €	8 544,62 €	+ 753,78 €	+ 9,68%
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>7 790,84 €</i>	<i>8 544,62 €</i>	<i>+ 753,78 €</i>	<i>+ 9,68%</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 357,44 €</b>	<b>35 503,13 €</b>	<b>- 9 854,31 €</b>	<b>- 21,73%</b>

## III. La section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
- Excédent de fonct. Capit.	39 828,03 €	- €	- 39 828,03 €	- 100,00%
- Dépôts et cautionnement reçus	661,17 €	1 571,86 €	+ 910,69 €	+ 137,74%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>40 489,20 €</i>	<i>1 571,86 €</i>	<i>- 38 917,34 €</i>	<i>- 96,12%</i>
- Excédent d'investissement N-1	1 243,28 €	3 199,57 €	+ 1 956,29 €	Non sign.
- Opérations patrimoniales	1 517,34 €	- €	- 1 517,34 €	- 100,00%
- Amortissements	7 790,84 €	8 544,62 €	+ 753,78 €	+ 9,68%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>10 551,46 €</i>	<i>11 744,19 €</i>	<i>+ 1 192,73 €</i>	<i>+ 11,30%</i>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>51 040,66 €</b>	<b>13 316,05 €</b>	<b>- 37 724,61 €</b>	<b>- 73,91%</b>

<b>DÉPENSES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation</b>	
<b>D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
- Dépenses d'équipements	45 135,62 €	11 300,17 €	- 33 835,45 €	- 74,96%
- Remboursement de cautions	1 188,13 €	1 033,95 €	- 154,18 €	- 12,98%
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>46 323,75 €</i>	<i>12 334,12 €</i>	<i>- 33 989,63 €</i>	<i>- 73,37%</i>
- Déficit d'investissement N-1	- €	- €	+ 0,00 €	-
- Opérations patrimoniales	1 517,34 €	- €	- 1 517,34 €	- 100,00%
- Reste à réaliser N-1	750,54 €	- €	- 750,54 €	- 100,00%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 591,63 €</b>	<b>12 334,12 €</b>	<b>- 36 257,51 €</b>	<b>- 74,62%</b>

## LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Tous les travaux ont déjà été réalisés et les comptes « s'équilibreront » lorsque toutes les parcelles auront été vendues.

Aujourd'hui, il reste 4 terrains à vendre.

### I. Le résultat 2023

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	- €	- €	+ 0,00 €
Déficit reporté de 2022	73 177,89 €		- 73 177,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 177,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 73 177,89 €</b>
			<b>DÉFICIT</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>SANS LES RESTES A RÉALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>
Réalisés	- €	- €	+ 0,00 €
Affectation de 2022		- €	+ 0,00 €
Déficit reporté de 2022	61 355,28 €		- 61 355,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 355,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 61 355,28 €</b>
			<b>DÉFICIT</b>

<b>AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RÉSULTAT D'EXECUTION</b>
Reports	- €	- €	+ 0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 355,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 61 355,28 €</b>
			<b>DÉFICIT</b>

#### RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

	<b>MONTANT</b>
Excédent de la section de fonctionnement	- 73 177,89 €
Déficit de la section d'investissement	- 61 355,28 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>- 134 533,17 €</b>
<b>DÉFICIT</b>	

Fait à Bolbec le 3 avril 2024  
Le Maire,  
DORÉ Christophe